

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 5 mars 2012 à 19h30 en la salle municipale du secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 28 personnes présentes à cette séance.

12-03-040

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers au 29 février 2012;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de février 2012;
7. Transfert d'un montant de 188 112 \$ au surplus non affecté;
8. Avis de motion : projet de règlement numéro 129-12 fixant le montant engagé en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice financier 2012;
9. Règlement d'emprunt numéro 127-12 autorisant l'achat du 37, rue Principale Ouest abritant le bureau municipal : certificat d'attestation de la période d'accessibilité au registre référendaire;
10. Adoption du règlement numéro 128-12 décrétant les normes d'utilisation de l'eau potable pour les usagers branchés sur les réseaux d'aqueduc publics et la mise en place des compteurs d'eau pour les industries, les commerces et les institutions consommant l'eau provenant des réseaux publics du territoire de la municipalité d'Adstock;
11. Recommandation du comité local du Pacte rural : réfection du terrain de jeux et des aires de tennis au Centre des loisirs de Sainte-Anne-du-Lac;
12. Recommandation du comité local du Pacte rural : projets environnementaux au lac Jolicoeur;
13. Appui à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce;
14. Recherche de fuite et d'alimentation d'eau sur le réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode : mandat d'honoraires professionnels accordé à «Fréchette LGL, division SNC Lavalin»;
15. Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable, réalisation des mesures 1, 2 et 5 : mandat à Aquatech;
16. Subvention au Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc.;
17. Traitement des gros rebuts au centre de tri de «Services sanitaires Denis Fortier»;
18. Projet de prolongement des services municipaux sur la rue Réjean : mandat d'honoraires professionnels accordés à «Fréchette LGL, division SNC Lavalin»;
19. Fourniture et pose de béton bitumineux : autorisation d'appel d'offres public;
20. Fourniture de gravier : autorisation d'appel d'offres sur invitation;
21. Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux;
22. Office municipal d'Habitation d'Adstock : présentation des états financiers;
23. Transport adapté de la région de L'Amiante Inc. : délégation à l'assemblée générale annuelle et autorisation de siéger au conseil d'administration;

24. Affaires diverses :
 - 24.1 Projet d'achat de l'immeuble logeant le bureau municipal appartenant à la Caisse Desjardins de la région de Thetford : autorisation de signature de la promesse d'achat;
 - 24.2 Projet de construction d'une piste cyclable : demande de reconnaissance d'un nouveau tracé au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches;
 - 24.3 Gestion Bois Le Duc : acquisition d'un terrain, financement de l'achat et mandat au notaire;
 - 24.4 Projet de construction d'un centre intergénérationnel : autorisation de présentation du projet et confirmation de l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation du projet;
 - 24.5 Centre Domrémy : demande de subvention;
 - 24.6 Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. : demande de subvention;
25. Correspondance et rapports;
26. Période de questions;
27. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux ajouts inscrits au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-041

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de février 2012, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 29 FÉVRIER 2012

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 29 février 2012. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

12-03-042

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 242 424.27 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-043

TRANSFERT D'UN MONTANT DE 188 112 \$ AU SURPLUS NON AFFECTÉ

ATTENDU que, via la résolution portant le numéro 10-10-222, une somme de 188 122 \$ avait été réservée à partir du surplus libre de la municipalité afin de payer notre part lors de la construction du centre multifonctionnel advenant un quelconque refus de reconnaître notre second règlement d'emprunt;

ATTENDU que le dossier s'est réglé sans que la municipalité doive utiliser cette somme, l'ensemble des coûts étant reconnus au programme «Fonds Chantiers Canada-Québec»;

ATTENDU qu'il n'est plus opportun de conserver cette réserve et qu'il y a lieu de retourner ces argents au surplus non affecté de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de transférer, au surplus non affecté de la municipalité, un montant de 188 112 \$ provenant de la réserve financière pour le centre multifonctionnel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 129-12 FIXANT LE MONTANT ENGAGÉ EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement fixant le montant engagé en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice financier 2012. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

12-03-044

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 127-12 AUTORISANT L'ACHAT DU 37, RUE PRINCIPALE OUEST ABRITANT LE BUREAU MUNICIPAL : CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE

Je, Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office ce qui suit :

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement d'emprunt n° 127-12, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le lundi, 20 février 2012 au bureau de la municipalité, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, à Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi selon l'article 553 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*», est de 2664. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 279.

Suite à cette procédure d'enregistrement, trois (3) personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité ont apposé leur signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 279 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu que le certificat du directeur général/secrétaire-trésorier, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement d'emprunt n° 127-12 par les personnes habiles à voter, soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-045

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 128-12 DÉCRÉTANT LES NORMES D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE POUR LES USAGERS BRANCHÉS SUR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC PUBLICS ET LA MISE EN PLACE DES COMPTEURS D'EAU POUR LES INDUSTRIES, LES COMMERCE ET LES INSTITUTIONS CONSOMMANT L'EAU PROVENANT DES RÉSEAUX PUBLICS DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 6, 19 et 23 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;

ATTENDU que le conseil municipal impose, par ce règlement, l'installation de compteurs d'eau aux industries, aux commerces et aux institutions branchés sur un réseau d'aqueduc public construit sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Michel Rhéaume lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 février 2012;

ATTENDU la dispense de lecture accordée lors de la présentation de l'avis de motion;

ATTENDU que les membres du conseil présents confirment l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu que le règlement portant le n° 128-12, décrétant les normes d'utilisation de l'eau potable pour les usagers branchés sur les réseaux d'aqueduc publics et la mise en place des compteurs d'eau pour les industries, les commerces et les institutions consommant l'eau provenant des réseaux publics du territoire de la municipalité d'Adstock, soit adopté. (Voir le livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-046

RECOMMANDATION DU COMITÉ LOCAL DU PACTE RURAL : RÉFECTION DU TERRAIN DE JEUX ET DES AIRES DE TENNIS AU CENTRE DES LOISIRS DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Le comité local du Pacte rural dépose sa recommandation concernant le projet de réfection du terrain de jeux et des aires de tennis au Centre des loisirs de Sainte-Anne-du-Lac présenté par l'Association des résidants du Lac-du-Huit et sommairement évalué à quelque 60 000 \$.

Suite à cette recommandation,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'appuyer le projet de réfection du terrain de jeux et des aires de tennis au Centre des loisirs de Sainte-Anne-du-Lac présenté par l'Association des résidents du Lac-du-Huit sous le parrainage de la municipalité d'Adstock. Ce projet, dûment recommandé par le comité local du pacte rural, sera soumis au Comité technique du pacte rural de la MRC des Appalaches afin de solliciter un montant de 10 000 \$ puisé à même l'enveloppe du Pacte rural 2007-2014 pour la réalisation du projet. Toutefois, la présente recommandation est conditionnelle à ce que les promoteurs obtiennent, au préalable, le financement complet du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-047

RECOMMANDATION DU COMITÉ LOCAL DU PACTE RURAL : PROJETS ENVIRONNEMENTAUX AU LAC JOLICOEUR

Le comité local du Pacte rural dépose sa recommandation concernant le projet intitulé «*Diagnostic environnemental et plan directeur du lac Jolicoeur, phase 2*», présenté par l'Association des riverains du lac Jolicoeur et sommairement évalué à quelque 15 000 \$. Toutefois, une condition est imposée. Pour fin de consultation, l'Association demanderesse doit s'engager à déposer, auprès du comité local, le rapport lorsque disponible.

Suite à cette recommandation,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'appuyer le projet de «*Diagnostic environnemental et plan directeur du lac Jolicoeur, phase 2*» présenté par l'Association des riverains du lac Jolicoeur. Ce projet, dûment recommandé par le comité local du pacte rural, sera soumis au Comité technique du pacte rural de la MRC des Appalaches afin de solliciter un montant de 3 000 \$ dans l'enveloppe du Pacte rural 2007-2014 pour la réalisation du projet. Toutefois, pour avoir accès au susdit montant, l'Association en question devra déposer un document s'engageant à déposer, auprès du comité local, le rapport lorsque disponible.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-048

APPUI À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE

ATTENDU que l'économie forestière de la Chaudière-Appalaches se fonde principalement sur la petite forêt privée;

ATTENDU que l'intendance de cette forêt repose sur une multitude de propriétaires de petites superficies, qui sont très actifs sur leurs lots, tant en production de bois qu'en aménagement de leurs boisés, ou en production acéricole;

- ATTENDU** que leur force de travail, en Beauce-Etchemins, équivaut à 800 emplois /année et que cela contribue à maintenir un excellent bassin de main-d'œuvre forestière dans un contexte de pénurie provinciale;
- ATTENDU** que les propriétaires de boisés investissent chaque année des millions de dollars en achats de biens et services dans les communautés rurales;
- ATTENDU** que les propriétaires de boisés disposent d'un parc d'équipements forestiers imposant, estimé à plus de 150 millions de dollars;
- ATTENDU** que l'industrie de la transformation du bois représente 12 000 emplois manufacturiers dans la Chaudière-Appalaches, dont 4 000 en Beauce, directement liés à l'approvisionnement en bois en provenance de la forêt privée;
- ATTENDU** qu'à de multiples occasions ces dernières années, les autorités du ministère ont reconnu l'efficacité du modèle beauceron de gestion de la forêt privée;
- ATTENDU** que les budgets des programmes provinciaux d'aménagement forestier ne répondent pas à la demande des propriétaires de boisés de la Beauce;
- ATTENDU** que la nouvelle orientation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, notamment dans la décision 19 du «Rendez-vous de la forêt privée» du 30 mai 2011, pénalise la majorité des propriétaires de boisés de la région en limitant sérieusement leur accès aux programmes d'aide à l'aménagement des boisés, ce qui contribuera à les désintéresser au point d'abandonner les travaux d'aménagement et la production de bois;
- ATTENDU** les conséquences négatives de cette décision pour l'économie des communautés rurales de la Chaudière-Appalaches, qui résulteront de la démotivation des propriétaires de boisés;
- ATTENDU** que l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a dénoncé la décision 19, et que la Fédération des producteurs de bois du Québec a refusé de donner son accord à cette décision qui, de ce fait, n'a pas obtenu le consensus souhaité;
- ATTENDU** que tous les propriétaires de boisés doivent avoir un accès équitable aux programmes d'aménagement via le conseiller forestier de leur choix, ce qui permet d'assurer une saine concurrence dans les services d'aménagement;
- ATTENDU** que les 11 100 propriétaires de boisés du Plan conjoint de la Beauce sont représentés par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce;
- ATTENDU** qu'un nombre significatif de ces propriétaires de boisés sont des contribuables de notre municipalité;
- ATTENDU** l'apport considérable des boisés privés dans l'assiette fiscale des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce;
- d'exiger du ministère des Ressources naturelles et de la Faune la révision de la décision 19, imposée aux propriétaires de boisés lors du «Rendez-vous de la forêt privée»;
- de demander que les propriétaires de boisés aient un accès équitable aux fonds publics réservés à l'aménagement des forêts privés, via le conseiller forestier de leur choix;
- de demander que les conseillers forestiers soient reconnus sur la base de leur performance économique sur le terrain, et non pas en fonction de leur nature corporative, qu'il s'agisse d'un syndicat de producteurs (l'Association), d'un groupement forestier ou de tout autre conseiller forestier;
- de demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'offrir aux propriétaires de la forêt privée de véritables outils leur permettant d'agir collectivement comme levier économique dans leurs communautés rurales.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-049

RECHERCHE DE FUITE ET D'ALIMENTATION D'EAU SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR ST-MÉTHODE : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ACCORDÉ À «FRÉCHETTE LGL, DIVISION SNC LAVALIN»

Étant donné une consommation d'eau record observée jours après jours, les puits d'alimentation en eau potable, desservant les usagers branchés sur le réseau du secteur St-Méthode, ne suffisent plus à la demande. Il a donc lieu de faire appel à des spécialistes afin d'aider la municipalité à régulariser ce dossier. La firme «Fréchette LGL, division SNC Lavalin», dans leur proposition datée du 22 février 2012, nous offre leur assistance technique concernant nos questionnements sur la consommation de l'eau potable en fonction de la capacité des sources d'alimentation.

Suite à l'analyse de la proposition,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de confier, à la firme «Fréchette LGL, division SNC Lavalin» selon leur proposition datée du 22 février 2012, un mandat d'assistance technique relativement à la recherche de fuite et d'alimentation d'eau sur le réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode. Le mandat d'honoraires professionnels attribué sera exécuté sur une base horaire ayant comme maximum un montant de 7 500 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-050

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE, RÉALISATION DES MESURES 1, 2 ET 5 : MANDAT À AQUATECH

ATTENDU que, tel qu'annoncé en 2002 dans la Politique nationale de l'eau, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a lancé, en mars 2011, la Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable;

ATTENDU que cette stratégie vise une réduction d'au moins 20% de la consommation moyenne d'eau par personne et la réduction du taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20% du volume d'eau distribué;

ATTENDU qu'au plus tard le 1^{er} avril 2012, il est requis pour tout organisme municipal voulant demander une aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau de répondre aux mesures 1, 2 et 5 des bonnes pratiques mises de l'avant par le ministère au travers de la stratégie;

ATTENDU que la firme «Aquatech», dans leur proposition n° 6305036 datée du 13 février 2012, offre ses services professionnels pour la réalisation des mesures 1, 2 et 5 de la Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'accorder un mandat à la firme «Aquatech» relativement à la réalisation des mesures 1, 2 et 5 de la Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable selon leur proposition n° 6305036 datée du 13 février 2012. Le montant forfaitaire du mandat accordé est de 2 000 \$, taxes applicables en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-051

SUBVENTION AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC.

ATTENDU que le Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc. (CPI), pour ses activités de développement industriel dans la municipalité, perçoit et conserve mensuellement le loyer de la pharmacie installée dans un édifice appartenant à la municipalité;

ATTENDU que pour l'année 2012, le montant annuel versé par la direction de la pharmacie à titre de loyer s'élève à 8 968.05 \$, c'est-à-dire un loyer mensuel de 650 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette pratique n'est nullement interdite, toutefois, au nom de la transparence, il y a lieu de faire apparaître, aux livres comptables de la municipalité, cette notion à titre de subvention;

ATTENDU que le conseil municipal désire que cette pratique se poursuive;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser le Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc., de percevoir et de conserver, à titre de subvention municipale, les revenus provenant de la location de la pharmacie et d'inscrire, aux livres comptables de la municipalité pour l'année 2012, un revenu et une dépense de 8 968.05 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-052

TRAITEMENT DES GROS REBUTS AU CENTRE DE TRI DE «SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER»

Tout comme les années antérieures, dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts, la direction de «Services sanitaires Denis Fortier» nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le lundi, 11 juin prochain. Le coût net de ce traitement est de 87.98 \$ la tonne métrique.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de confier, à la firme «Services sanitaires Denis Fortier», le traitement de nos gros rebuts recueillis lors de la journée du 11 juin 2012. Pour ce service et conformément à leur proposition datée du 22 février 2012, le coût net pour la municipalité d'Adstock est de 87.98 \$ la tonne métrique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-053

PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE RÉJEAN : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ACCORDÉ À «FRÉCHETTE LGL, DIVISION SNC LAVALIN»

ATTENDU que le conseil municipal prévoit prolonger son réseau d'aqueduc et d'égout sur une longueur d'environ 80 mètres pour desservir des terrains résidentiels situés sur la rue Réjean;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieur-conseil pour la réalisation des activités d'ingénierie dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux sur la rue Réjean;

ATTENDU que la firme «Fréchette LGL, division SNC Lavalin» nous a présenté une offre de services professionnels au meilleur coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de mandater la firme «Fréchette LGL, division SNC Lavalin» de nous fournir l'assistance technique nécessaire en vue de prolonger, sur environ 80 mètres, les services municipaux sur la rue Réjean. Telle la proposition datée du 21 novembre 2011, le montant accordé à titre d'honoraires professionnels pour la réalisation de ce mandat est de 9 725 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-054

FOURNITURE D'ASPHALTE : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

Au cours de l'année 2012 et selon les estimés, quelques 3 125 tonnes métriques de béton bitumineux seront nécessaires pour la réparation et l'entretien de nos voies de circulation.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accepter l'estimation des coûts présentée et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public publié dans un système reconnu d'appel d'offres électronique ainsi que dans le journal local en vue de la fourniture et la pose de béton bitumineux requis pour l'année 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-055

FOURNITURE DE GRAVIER : AUTORISATION D'APPEL SUR INVITATION

Au cours de l'année 2012, la municipalité épandra, lorsque nécessaire, du gravier naturel sur le roulis de l'ensemble des voies de circulation non pavées de son territoire.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres concernant la fourniture de gravier de tout type au moyen d'une invitation de trois (3) firmes de son choix.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-056

RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2);

ATTENDU que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu que la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-057

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK : PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de signifier aux dirigeants de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock, que les membres du conseil municipal ont pris bonne note de leurs états financiers ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2011, tel que présenté par la firme comptable Léon Fortier CGA Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-058

TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE L'AMIANTE INC : DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET AUTORISATION DE SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu ce qui suit :

- de déléguer le conseiller Denis Marc Gagnon à assister et représenter le conseil municipal d'Adstock lors de l'assemblée générale annuelle des municipalités participantes au service de Transport adapté de la région de L'Amiante Inc. qui se tiendra le mercredi 21 mars 2012;
- d'accepter que le conseiller Denis Marc Gagnon soit membre du conseil d'administration de Transport adapté de la région de L'Amiante Inc., si élu par l'assemblée générale;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

12-03-059

PROJET D'ACHAT DE L'IMMEUBLE LOGEANT LE BUREAU MUNICIPAL APPARTENANT À LA CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE D'ACHAT

ATTENDU que la municipalité d'Adstock a signifié son intention de se porter acquéreur de l'immeuble situé au 37, rue Principale Ouest, lequel immeuble abrite actuellement le bureau municipal;

ATTENDU que la Caisse Desjardins de la région de Thetford, propriétaire du susdit immeuble, a également signifié son intention de vendre l'immeuble en question à la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que les parties se sont entendues sur les modalités de la vente;

ATTENDU que ces accords mutuels se traduisent par la signature de promesse d'achat et de vente entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'autoriser messieurs René Gosselin et Jean-Rock Turgeon, respectivement maire et directeur général/secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents se rapportant à la promesse d'achat en vue de se porter acquéreur de l'immeuble situé au 37, rue Principale Ouest, lequel immeuble appartient à la Caisse Desjardins de la région de Thetford et abrite actuellement le bureau municipal. Toutefois, la validité de cette promesse est conditionnelle à l'approbation de notre règlement d'emprunt par le MAMROT.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-060

PROJET DE LA PISTE CYCLABLE : DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches reconnaît, sur certains tronçons, un tracé de piste cyclable sur des voies de circulation existantes;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock souhaite faire reconnaître, au susdit schéma d'aménagement, des voies de circulation additionnelles sur son territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter les modifications nécessaires à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de demander, aux dirigeants de la MRC des Appalaches, de modifier le schéma d'aménagement révisé afin d'y inclure le tracé ci-dessous décrit :

- À partir de l'intersection du 8^e rang Sud et de la route 269, en direction Sud jusqu'à l'intersection de la route 267 sise dans le village St-Méthode. De cette intersection, en direction Ouest sur la route 267 jusqu'à l'intersection de la rue de la Plage et de la rue Chouinard Sud.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-061

GESTION BOIS LE DUC : ACQUISITION D'UN TERRAIN, FINANCEMENT DE L'ACHAT ET MANDAT AU NOTAIRE

ATTENDU que «Gestion Bois Le Duc», propriétaire d'un terrain situé sur une partie du lot 23A, rang 12 canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac, offre à la municipalité d'acheter ce terrain;

ATTENDU que ce terrain, d'une superficie de 34 250,83 pieds carrés, est adjacent au garage municipal du secteur St-Méthode;

ATTENDU que le propriétaire consent à vendre, à la municipalité d'Adstock, le susdit lot pour un montant de 0.25 \$ le pied carré, c'est-à-dire un déboursé de 9 845 \$, taxes incluses;

ATTENDU l'entente intervenue entre les parties;

ATTENDU que la municipalité possède les sommes nécessaires, via son surplus libre, pour procéder à cet achat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- d'acquérir, de «Gestion Bois Le Duc», pour la somme de 9 845 \$, taxes applicables incluses, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 23A, rang 12 canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac, d'une superficie de 34 250,83 pieds carrés;
- de confier à Me Étienne De Blois, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents légaux afin de donner plein effet à l'entente;
- de défrayer tous les frais associés à cette transaction;
- de puiser les sommes nécessaires au surplus libre de la municipalité;
- d'autoriser M. René Gosselin, maire et M. Jean-Rock Turgeon, directeur général/secrétaire trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-062

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL :
AUTORISATION DE PRÉSENTATION DU PROJET ET CONFIRMATION DE
L'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À PAYER SA PART DES COÛTS
ADMISSIBLES ET D'EXPLOITATION DU PROJET**

ATTENDU que le conseil municipal d'Adstock propose, à sa population, la construction d'un centre communautaire intergénérationnel situé sur une parcelle de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 81, rang 8 canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford;

ATTENDU que la municipalité désire présenter son projet dans le programme de subvention «Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité» ou tout autre programme de subvention pour le concrétiser;

ATTENDU que, sans aucune aide financière gouvernementale, le conseil municipal devra abandonner définitivement son projet;

ATTENDU que la municipalité s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et d'exploitation du projet advenant une réponse positive du programme de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à déposer, dans le cadre du «Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité», ou dans tout autre programme de subvention, notre demande d'aide financière en vue de la construction d'un centre communautaire intergénérationnel;
- de confirmer, aux gestionnaires du programme retenu pour fin de subvention, que la municipalité d'Adstock accepte d'assumer sa part des coûts admissibles et d'exploitation dans ce dossier advenant une réponse positive du programme de subvention;
- d'autoriser messieurs René Gosselin, maire et Jean-Rock Turgeon, directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-063

CENTRE DOMRÉMY : DEMANDE DE SUBVENTION

En marge de sa campagne annuelle de levée de fonds, la direction du Centre Domrémy des Appalaches organise une activité de financement par la présentation d'un match de hockey dans le cadre de la saison régulière du Junior «AAA» du Québec. Cette rencontre se tiendra le vendredi, 16 mars 2012 à l'aréna Mario Lessard d'East-Broughton. Via leur communication à cet effet, le centre Domrémy demande à la municipalité de se procurer 14 billets au coût de 7 \$ chacun pour assister à ce match «levée de fonds».

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement de 14 billets de hockey au coût de 7 \$ l'unité pour le match du vendredi, 16 mars 2012 à l'aréna de Mario Lessard d'East-Broughton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-03-064

COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. : DEMANDE DE SUBVENTION

La direction du Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc. (CPI) s'adresse à la municipalité d'Adstock afin d'obtenir une subvention de 15 000 \$ pour assurer la poursuite de leurs activités de développement industriel sur le territoire de la municipalité.

À cet effet,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de subventionner le Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc. à la hauteur de 15 000 \$, laquelle subvention assurera la poursuite de leurs activités de développement sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Tel montant est puisé au poste budgétaire prévu pour le développement industriel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

État de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement;

AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports, jugés de moindre importance, reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1) Réseau d'alimentation de l'eau potable du secteur St-Méthode : état de situation. M. le maire et le directeur général font un état de situation quelque peu alarmiste concernant les problèmes qui se vivent actuellement en regard de l'alimentation en eau potable de ce réseau. En effet, la nappe phréatique alimentant les puits est excessivement basse ayant pour conséquence que la municipalité doit transporter plusieurs mètres cubes d'eau par jour provenant de d'autres sites d'alimentation pour pourvoir à la consommation quotidienne de l'eau. Ceux-ci relatent également les informations transmises par la poste à chacune des adresses civiques dont les immeubles sont branchés sur le réseau de distribution d'eau potable. Une mise en garde d'utiliser l'eau à son minimum est fortement recommandée, histoire d'assurer aux usagers l'accès à l'eau potable en continu et ainsi diminuer les frais de transport de l'eau.
- F2) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 2 avril 2012, à 19h30 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

12-03-065

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de lever la séance à 20h40.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon